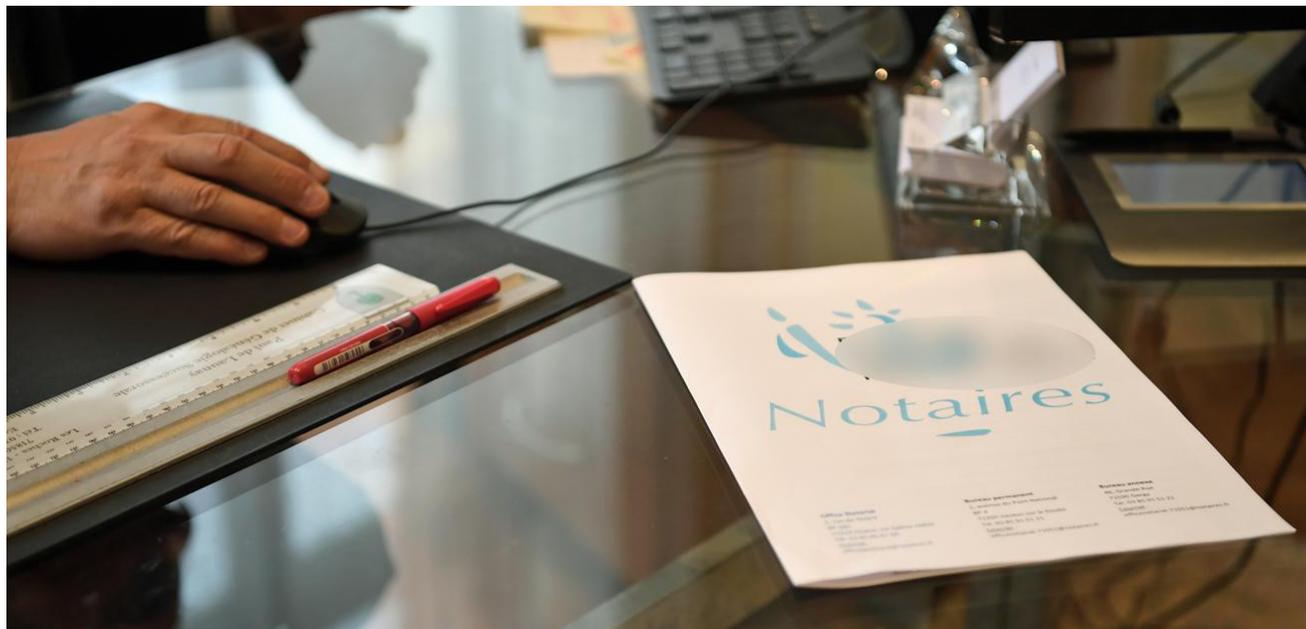


Bourgogne

# Le notaire, bras droit du chef d'entreprise



L'acte authentique possède une force exécutoire - c'est-à-dire qu'il a la même efficacité qu'une décision judiciaire - et une force probante - il sert de preuve -, en plus de la date certaine. Photo Ketty Beyondas

**On connaît les notaires comme juristes des familles, moins comme professionnels du droit des affaires. Et, pourtant, les notaires conseillent tout aussi bien les start-up et les PME que les familles, comme l'explique M<sup>e</sup> Antoine Demory, notaire à Mâcon.**

► En partenariat avec

**LE JOURNAL**  
de Saône-et-Loire

«Droit des affaires», voilà une notion peu connue du grand public ! « Ce droit regroupe différents domaines juridiques spécifiques se rapportant à la vie de l'entreprise, permettant à un chef d'entreprise ou un dirigeant de société d'exercer sa liberté d'entreprendre dans le cadre réglementé des activités économiques », définit précisément M<sup>e</sup> Antoine Demory, notaire à Mâcon.

« Pour le notaire, il s'agit d'adopter une vision transversale de questions de droit commercial, droit des sociétés et de droit fiscal, mais aussi en matière de propriété intellectuelle, droit social ou droit de la concurrence. » Bref, si l'on voulait faire le parallèle, comme le notaire suit la famille tout au long de sa vie, il accompagne de même l'entreprise ; mieux, il peut même participer à sa naissance. Car le notaire possède tous les atouts : « Sa formation pointue en tant que juriste, rédacteur et chercheur, son rôle de conseil de famille et sa capacité à antici-

per sont des atouts indéniables pour conseiller utilement les start-up, TPE ou PME », poursuit M<sup>e</sup> Demory. Autrement dit, le notaire peut totalement devenir un « notaire d'affaires ».

Premier atout dans son jeu : l'acte authentique, qui possède une force exécutoire - c'est-à-dire qu'il a la même efficacité qu'une décision judiciaire - et une force probante - il sert de preuve -, en plus de la date certaine. « C'est un instrument de sécurité juridique qui doit être mis au profit des entreprises et dirigeants pour garantir l'efficacité de leurs contrats », commente-t-il.

## Analyse du projet d'entreprise en lien avec l'expert-comptable

Dès la naissance de votre entreprise, le notaire sera un précieux conseil sur le choix de la forme juridique à adopter pour l'exploitation envisagée, en fonction du secteur d'activité et donc de la réglementation applicable, mais aussi de votre situation patrimoniale et maritale et de vos aspirations personnelles. « Nous analysons finement le projet d'entreprise, en lien avec l'expert-comptable. » La première question que le notaire vous aidera à résoudre au moment de la création est : « Devez-vous choisir l'entreprise individuelle ou la société ? ».

« Le nouveau régime juridique de l'entrepreneur individuel prévoit la création d'un patrimoine professionnel dit d'affectation qui permet de distinguer ce dernier du patrimoine personnel », précise M<sup>e</sup> De-

mory. Ce régime, très souple, est intéressant notamment en micro-entreprise, mais trouve ses limites en cas de forte croissance. Mieux vaut alors passer sous le régime de la société. Et, là, il est indispensable d'être bien accompagné pour la rédaction des statuts. Le notaire vous proposera et, surtout, vous conseillera sur les différentes possibilités. « C'est le document fondateur de la société, rappelle-t-il et une rédaction minutieuse se révélera utile pour prévoir le bon fonctionnement de la société. »

Et votre notaire, qui connaît parfaitement tous les rouages, pourra vous conseiller dans la rédaction d'un pacte «extra-statutaire», document qui prévoit les rapports entre associés. « Ces documents permettent d'anticiper les cas de mésentente ou de retrait d'associés afin que le fonctionnement de la société ne se retrouve pas paralysé », poursuit-il. Un règlement intérieur permettra également d'organiser l'exploitation entre différents gérants ou sur différents sites.

Durant la vie de l'entreprise, le notaire reste en lien avec la stratégie. Par exemple, il pourra rédiger ou assister le chef d'entreprise dans la négociation d'un bail commercial. Toujours en matière d'immobilier, la question de l'acquisition de locaux commerciaux, artisanaux ou industriels, leurs différents modes de détention (SCI ou acquisition de droits démembrés...) est également stratégique pour mener à bien les affaires et organiser une ges-

tion patrimoniale dynamique, notamment afin de conserver des revenus à la retraite.

Au cours de son développement, le notaire accompagnera, aussi, l'entreprise sur les questions d'acquisitions de parts sociales selon des montages plus ou moins complexes. Et, comme dans la vie d'une famille, « la vie de l'entreprise, c'est aussi la question de la cession ou de la transmission, rappelle M<sup>e</sup> Demory. Si elle a été bien anticipée, cette opération sera facilitée ».

## Le pacte Dutreil, un outil fiscal important à mobiliser

S'il existe un repreneur parmi les descendants, la transmission pourra se faire dans le cadre du fameux pacte Dutreil, un outil fiscal important à mobiliser, car il permet, sous certaines conditions, d'exonérer de 75 % les droits de donation. « C'est un excellent outil pour maintenir l'entreprise au sein de la famille », souligne le notaire mâconnais.

Des questions plus spécifiques peuvent également se poser et le notaire est là pour y répondre, notamment pour la protection du chef d'entreprise que ce soit pour son patrimoine personnel ou professionnel, ou dans le cadre de la gouvernance d'entreprise. « Le but est toujours d'assurer la pérennité de l'activité car il est important de garder à l'esprit qu'il y a de l'humain avant tout derrière une activité économique. » Le notaire intervient aussi dans le do-



**« La vie de l'entreprise, c'est aussi la question de la cession ou de la transmission. Si elle a été bien anticipée, cette opération sera facilitée. »**

M<sup>e</sup> Antoine Demory,  
notaire à Mâcon

maine de la protection des marques, qui peut bénéficier de la sécurité juridique de l'acte authentique. En matière de conformité, le notaire pourra aussi apporter son expertise, par exemple pour un audit juridique.

« Bien que, spontanément, il ne soit pas toujours pensé à ses services en matière de droit des affaires, le notaire possède toutes les compétences - et les outils - pour devenir le véritable bras droit du chef d'entreprise », conclut M<sup>e</sup> Demory.

► Bruno Walter